



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DE:

LA NORME MULTILATÉRALE 61-101 SUR LES *MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS MINORITAIRES LORS D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES*

L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 61-101 SUR LES *MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS MINORITAIRES LORS D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES*

AINSI QUE LES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À

LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE *RÉGIME DE PASSEPORT*

ET

LA NORME MULTILATÉRALE 13-101 SUR LE *SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)*

Le 19 juillet 2017, la ministre des finances a donné son consentement à l'établissement de la règle, des modifications, et de l'instruction complémentaire énoncées ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 19 juillet 2017.